

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 AVRIL 2016**

Présents : Mmes GIROUX, BOUTY, HERREYRE-PORTIER et PALMER.

Ms. BOURDIER, SALMI, NAFZIGER, COMPOSTELLA et LOUMEAU.

Absents :

Excusés : Mme WEIDIG

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Patricia BOUTY

Séance commencée à 20h15

Objet : Vote des taxes 2016.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes voté en 2015 :

- Taxe foncière bâti : 17.72%
- Taxe foncière non bâti : 60.10%
- Taxe d'habitation : 14.53%

Il propose, pour l'année 2016, d'augmenter de 1.2% chaque taxe.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VOTE le taux des taxes comme suit, pour l'année 2016 :

- Taxe foncière bâti : 17.93%
- Taxe foncière non bâti : 60.81%
- Taxe d'habitation : 14.70%

*Cette délibération et annule et remplace la délibération n° 18-2016
visée par la sous-préfecture le 10 mars 2016.*

Objet : Délibération modificative n°1.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaire, sans toucher l'équilibre du Budget voté.

Recettes d'investissement :

- c/2804172 : +12€
- c/1388 : -12€

Dépenses d'investissement :

- c/21316 : +2 900€
- c/21311 : -2 900€

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'adopter la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Objet : Changement des commissions municipales et des délégués des EPCI suite à la démission d'un conseiller municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission d'une conseillère municipale, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales et la nomination des délégués auprès des divers syndicats et EPCI.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DIT que pour les commissions municipales sont nommées :

- Budget et finances : Patricia BOUTY, Josy GIROUX, Christian BOURDIER et Jean-Paul LOUMEAU
- Voirie : Mathieu COMPOSTELLA, William NAFZIGER et Morad SALMI
- Ecole et cantine : Jennifer PALMER, Marie-Laure HERREYRE-PORTIER et Josy GIROUX
- Bâtiments communaux : Mathieu COMPOSTELLA, Jean-Paul LOUMEAU et Morad SALMI
- CCAS : Josy GIROUX, Patricia BOUTY, Jean-Paul LOUMEAU et Jennifer PALMER
- Cimetière : Jennifer PALMER, Christian BOURDIER, William NAFZIGER et Hélène WEIDIG
- Animation communale : Hélène WEIDIG et Josy GIROUX

DIT que pour les délégués des syndicats et EPCI auxquels la commune adhère :

- USTOM : titulaire : Christian BOURDIER ; suppléant : Marie-Laure PORTIER
- ERDF : titulaire : William NAFZIGER ; suppléant : Morad SALMI
- Syndicat des Eaux Gensac-Pessac : Titulaire : William NAFZIGER ; suppléant : Morad SALMI
- SIRP : titulaires : Christian BOURDIER et Josy GIROUX ; suppléants : Patricia BOUTY et Marie-Laure HERREYRE-PORTIER
- SMER-EDM : Titulaire : Christian BOURDIER ; suppléant : Jean-Paul LOUMEAU

- Pompiers : Titulaire : Jean-Paul LOUMEAU ; suppléant : Morad SALMI
- Syndicat du collège : titulaire : Patricia BOUTY ; Marie-Laure HERREYRE-PORTIER
- AIPS : titulaire : Christian BOURDIER ; suppléant : Hélène WEIDIG
- AIPEA : William BOURDIER et Jennifer PALMER
- Office du Tourisme : titulaire : Hélène WEIDIG ; suppléant : Jennifer PALMER
- Pays du Libournais : Titulaire : Hélène WEIDIG ; suppléant : Jean-Paul LOUMEAU et William NAFZIGER
- AGEDI : titulaire : Patricia BOUTY ; suppléant : Hélène WEIDIG
- OPAH : titulaire : Mathieu COMPOSTELLE ; suppléant : Jean-Paul LOUMEAU

Objet : Demande d'une Réserve Parlementaire pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que lors de la réunion du conseil municipal en date du 26 novembre 2015 avait été accepté le projet de réhabilitation de la salle polyvalente de la commune pour un montant estimé à 380 223€ HT.

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de demande de subvention exceptionnelle auprès de Monsieur CESAR, Sénateur, au titre d'une réserve parlementaire (subvention exceptionnelle inscrite au programme 122, action 01).

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DIT que le montant estimé des travaux est de 380 223€ HT.

SOLLICITE une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire (subvention exceptionnelle inscrite au programme 122, action 01).

DIT que le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de ces travaux sera le suivant :

- Montant total HT :	380 223€
- DETR 2015 (35%) :	133 078€
- Conseil Départemental 33 (25% d'un montant plafond de 200 000€ + CDS 1.12) :	56 000€
- Conseil Régional (25% d'un montant plafond de 250 000€) :	62 500€
- Subvention exceptionnelle (RP 2016) :	10 000€
- Emprunt :	100 000€
- Autofinancement (sur le HT) :	18 645€
- Autofinancement sur le TTC :	118 377.63

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Objet : Droit de préemption urbain au lieu-dit Aux Clottes..

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des terrains sur la commune vont être mis en vente par leur propriétaire.

Au lieu-dit « Aux Clottes », ce seront les terrains cadastrés section D n°246, 247 et 248. Un lavoir ancien se situe sur le terrain cadastré section D n°247 ; l'accès à ce lavoir débouche sur deux autres parcelles.

Il serait opportun pour la commune d'acquérir ces terrains pour mettre en valeur le lavoir ancien par un arrêt « patrimoine » sur le chemin de randonnée faisant le tour de la commune, qui va être créé.

De plus, un droit d'accès et de pompage est, actuellement, attribué sur ce point d'eau aux services de lutte contre l'incendie (SDIS).

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE un droit de préemption urbain au lieu-dit « Aux Clottes » pour les terrains cadastrés section D n°246, 247 et 248.

DIT que la commune se portera acquéreur de ces terrains pour valoriser le lavoir, patrimoine culturel de la commune, via la création d'un chemin de randonnée et d'un point d'arrêt au lavoir ; pour faciliter l'accès à l'eau aux services de lutte contre l'incendie.

Objet : Point sur les subventions

Monsieur le Maire fait un point sur les subventions demandées pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

- Conseil Départemental : attribué
- Réserve Parlementaire : attribué
- Conseil Régional : refusé
- DETR : en attente de la décision de la commission

Objet : Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle polyvalente.

La consultation auprès des architectes pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente a été lancée. La date limite de remises des offres a été fixée au mardi 26 avril 2016.

Cela n'engage en rien si nous n'avons pas toutes les réponses pour les subventions.

Objet : Point sur les travaux.

Travaux de la future mairie : il faudra déposer un permis de construire et faire appel à un architecte car le bâtiment recevra du public.

Les honoraires de l'organisme de contrôle sont de 500€ HT.

Eglise : de la mousse verte s'est déposée sur les pierres de façade qui ont été ravalées. Un courrier à DAGAND, ainsi qu'à l'architecte, a été fait en ce sens demandant des explications.

Routes : il existe beaucoup de trous sur nos routes communales. Un dossier FDAVC a été déposé auprès du Conseil départemental pour la réparation de la voirie.

Un devis pour boucher les trous sur les routes a été réalisé par l'entreprise BOUIJAUD pour un montant de 4 590€ TTC.

Il serait nécessaire de refaire les bas-côtés après le passage de l'entreprise BOUIJAUD pour stabiliser la route en attendant les travaux de voirie programmés pour septembre 2016.

Questions diverses :

- 1) L'agent technique a la possibilité d'avoir un avancement de grade ; le conseil municipal refuse à l'unanimité des présents.
- 2) Une « journée citoyenne » est proposée pour le 12 juin prochain. C'est à confirmer au prochain conseil municipal.
- 3) Le syndicat du collège de Castillon est maintenu. La cotisation du syndicat pour la commune baisse de 539€ en 2015 à 498.63€ pour 2016.
- 4) Le syndicat des eaux de GENSAC a édité ses comptes : ils sont positifs.
- 5) La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 02 mai à cause du pont de l'Ascension.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Conseil Municipal

Le Maire